

2018

Assurances sociales en Suisse

Statistique de poche



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

La statistique de poche «**Assurances sociales en Suisse**» offre une vue d'ensemble des différentes assurances sociales et de leur compte global. Les indications sur les recettes, les dépenses et le capital, le montant des prestations et les bénéficiaires sont complétées par une double page présentant les taux de cotisation et les données générales telles que les indicateurs démographiques.

Source des données :

Statistique des assurances sociales suisses 2018
(à paraître à l'automne 2018)

Renseignements :

Stefan Müller
Tél. 058 462 90 23
stefan.mueller@bsv.admin.ch

Salome Schüpbach
Tél. 058 465 03 39
salome.schuepbach@bsv.admin.ch

Internet :

Vous trouverez les publications statistiques plus détaillées de l'OFAS à l'adresse :
www.ofas.admin.ch → Publications & Services
→ Statistiques

Commande (gratuite) :

Office fédéral des constructions
et de la logistique (OFCL)
Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

Commentaires détaillés :

Revue «Sécurité sociale» 3/2018.

Les différentes assurances sociales

- 1 Introduction
- 2 Part des dépenses des assurances sociales
- 3 Prestations
- 4 Bénéficiaires
- 5 Compte d'exploitation

AVS
AI
PC
PP
AMal
AA
APG
AC
AF

Compte global des assurances sociales

CGAS

- A Résultats actuels
- B Compte global
- C Part des recettes
- D Part des dépenses
- E Compte global par assurance sociale
- F Evolution du compte global
- G Taux de variation du compte global
- H Capital
- I Taux de la charge sociale et des prestations sociales
- J Dépenses par fonction

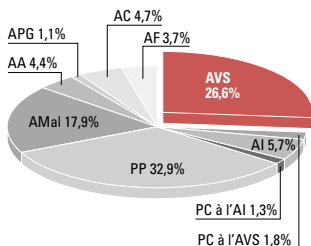
Taux de cotisation et données générales

1 L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) compense partiellement la perte de revenu du travail survenue en raison de la vieillesse ou du décès. L'AVS concerne la totalité de la population en Suisse. Elle est avant tout financée par les cotisations des salariés et des employeurs et par des contributions des pouvoirs publics. Elle forme, avec l'AI et les PC, le premier pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 Quelle est la part de l'AVS dans les dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2016, en %

Sur l'échelle des dépenses (159 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), l'AVS, avec 26,6 %, vient en deuxième position. 99,5 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



3 A combien se montent les rentes AVS ?

Rentes ordinaires, en francs par mois

Montants des rentes complètes en 2018 ¹	Minimum	Maximum
Rente de vieillesse (100%)	1'175	2'350
Rente de veuve ou de veuf (80%)	940	1'880
Rente complémentaire pour l'épouse (30%)	353	705
Rente d'orphelin ou d'enfant (40%)	470	940

Rentes moyennes en 2017 en Suisse	Femmes	Hommes
Rente de vieillesse	1'865	1'837
Rente de veuve ou de veuf	1'595	1'271

4 Combien de personnes touchent une rente AVS ?

Bénéficiaires de rentes AVS, en décembre

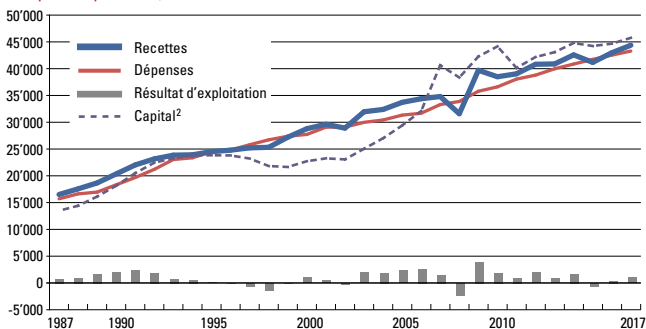
Année	Rentes principales			Rentes complémentaires Conjoint, enfants	Rentes de survivants Veuves, veufs et orphelins
	Femmes	Hommes	Femmes et hommes		
2014	1'196'904	999'555	2'196'459	58'698	173'328
2015	1'213'762	1'026'059	2'239'821	57'290	177'733
2016	1'233'642	1'051'812	2'285'454	55'566	181'833
2017	1'250'151	1'074'698	2'324'849	54'123	186'323

¹ Tous les montants des rentes se calculent à partir du montant de la rente principale (cf. art. 35 ss LAVS).

A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AVS ?

5

Compte d'exploitation, en millions de francs



	2014	2015	2016	2017	TV 2017
Total des recettes	42'574	41'177	42'969	44'379	3,3%
Cotisations assurés/employeurs	29'942	30'415	30'862	31'143	0,9%
Contributions des pouvoirs publics	10'598	10'737	10'896	11'105	1,9%
Confédération	7'989	8'159	8'315	8'464	1,8%
TVA et impôt maisons de jeu	2'609	2'578	2'581	2'642	2,4%
Produit du capital, var. de valeur du capital	2'027	20	1'205	2'126	76,4%
Actions récursoires, autres	6	5	6	5	-11,4%
Total des dépenses	40'866	41'735	42'530	43'292	1,8%
Prestations sociales	40'669	41'533	42'326	43'082	1,8%
Prestations en espèces	40'483	41'372	42'154	42'882	1,7%
Prestations en nature	73	77	81	84	3,6%
Prestations collectives	114	85	91	116	27,3%
Frais d'administration et de gestion	197	202	204	210	2,9%
Résultat d'exploitation	1'707	-558	438	1'087	147,9%
Résultat de répartition (sans le produit du capital et les variations de valeur du capital)	-320	-579	-767	-1'039	-35,5%
Résultat CGAS (avec le produit du capital, mais sans les variations de valeur du capital)	465	167	-145	-375	-158,4%
Capital²	44'788	44'229	44'668	45'755	2,4%

L'AVS a clos l'exercice 2017 avec un résultat d'exploitation positif. Le capital a augmenté pour atteindre 45,8 milliards de francs. Cela respecte le principe selon lequel le capital ne doit pas être inférieur au montant des dépenses d'une année. Le résultat de répartition, qui ne tient pas compte du produit courant du capital et des variations de valeur du capital, présentait un déficit de 1039 millions de francs. Il était négatif pour le quatrième exercice consécutif. Le résultat du CGAS, calculé dans une perspective macroéconomique, était négatif, avec un déficit de 375 millions de francs.

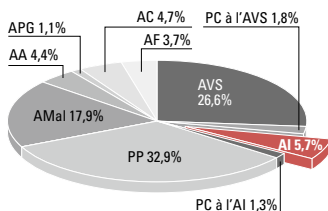
2 Y compris la créance envers l'AI. 2011 : transfert de 5 milliards de francs à l'AI ; 2007 : transfert de 7'038 millions de francs, part versée à la Confédération sur la vente de l'or de la BNS.

1 L'assurance-invalidité (AI) garantit à l'assuré, par des mesures de réadaptation ou des prestations en espèces, le minimum vital en cas de diminution durable de sa capacité de gain pour raison de santé. Destinée à l'ensemble de la population, elle est financée par les cotisations salariales et par des contributions de la Confédération (financement additionnel de l'AI par relèvement de la TVA de 2011 à 2017). Elle forme, avec l'AVS et les PC, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 Quelle est la part de l'AI dans les dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2016, en %

Sur l'échelle des dépenses (159 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), l'AI, avec 5,7%, vient en quatrième position. 91,2% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



3 A combien se montent les rentes AI ?

Rentes ordinaires, en francs par mois

Montants des rentes complètes en 2018 ¹	Minimum	Maximum
Rente d'invalidité (100%)	1'175	2'350
Rente pour enfant (40%)	470	940

Rentes moyennes en 2017 en Suisse	Femmes	Hommes
Rente d'invalidité	1'433	1'498
Rente pour enfant	573	572

4 Combien de personnes touchent une rente AI ?

Bénéficiaires de rentes AI, en décembre

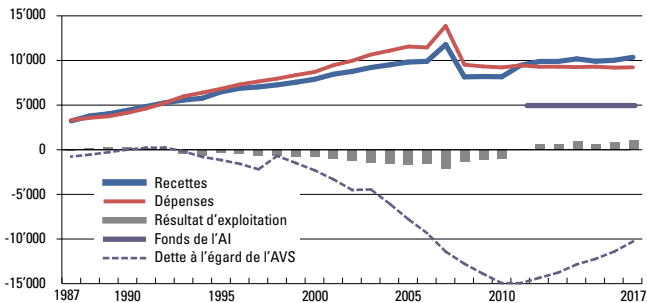
Année	Rentes d'invalidité		Femmes et hommes	Rentes pour enfants
	Femmes	Hommes		
2014	116'373	143'557	259'930	75'952
2015	114'898	140'449	255'347	72'593
2016	113'327	138'392	251'719	69'463
2017	112'484	136'732	249'216	67'270

¹ Tous les montants des rentes se calculent à partir du montant de la rente principale (cf. art. 35 ss LAVS).

A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AI?

5

Compte d'exploitation, en millions de francs



	2014	2015	2016	2017	TV 2017
Total des recettes	10'177	9'918	10'024	10'357	3,3%
Cotisations assurés/employeurs	5'018	5'096	5'171	5'218	0,9%
Contributions des pouvoirs publics	4'867	4'804	4'667	4'768	2,2%
Confédération	3'576	3'533	3'525	3'598	2,1%
Conféd., contrib. intérêts sur dette AI	172	160	30	28	-6,7%
TVA	1'119	1'111	1'112	1'142	2,7%
Produit du capital, var. de valeur du capital	238	-31	131	325	148,4%
Actions récursoires, autres	54	49	55	46	-16,6%
Total des dépenses	9'254	9'304	9'201	9'234	0,4%
Prestations sociales	8'301	8'358	8'388	8'418	0,4%
Prestations en espèces	6'507	6'467	6'464	6'483	0,3%
Prestations en nature	1'649	1'725	1'769	1'796	1,5%
Prestations collectives	145	166	155	139	-10,2%
Frais d'administration et de gestion	678	689	690	702	1,8%
Intérêts débiteurs du capital	275	257	122	114	-6,7%
Résultat d'exploitation	922	614	823	1'122	36,3%
Résultat de répartition (sans le produit du capital et les variations de valeur du capital)	685	645	692	797	15,1%
Résultat CGAS (avec le produit du capital, mais sans les variations de valeur du capital)	753	707	753	885	17,7%
Fonds de l'AI	5'000	5'000	5'000	5'000	0,0%
Dette à l'égard de l'AVS	-12'843	-12'229	-11'406	-10'284	9,8%

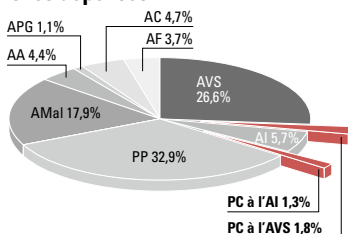
Les résultats positifs obtenus de 1988 à 1992 ont été suivis, depuis 1993, par des déficits. En 1988 et en 1995, le taux de cotisation a été relevé de 0,2 point ; en 1998 et en 2003, il y a eu un transfert de capital du fonds des APG (1998 : 2,2 milliards de francs, 2003 : 1,5 milliard de francs) : constitution d'un fonds AI séparé, doté d'un capital de départ de 5 milliards de francs. Depuis 2012, des excédents ont permis de stabiliser le niveau de ce fonds à 5 milliards de francs et de réduire de 14,9 milliards de francs à 10,3 milliards de francs la dette de l'AI envers l'AVS à fin 2017.

1 Les prestations complémentaires (PC) s'ajoutent aux prestations de l'AVS et de l'AI lorsque les revenus ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux. Le droit à ces prestations sous condition de ressources est garanti par la loi. Ont droit aux PC toutes les personnes résidant en Suisse. Les ressortissants étrangers doivent cependant remplir quelques exigences supplémentaires. Les PC sont financées par des recettes fiscales. Cette assurance constitue, avec l'AVS et l'AI, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 Quelle est la part des PC dans les dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2016, en %

Sur l'échelle des dépenses (159 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), les PC, avec 3,1 %, viennent en avant-dernière position. 58,3 % des dépenses servent à financer les PC à l'AVS et 41,7 % les PC à l'AI.



3 A combien se montent le calcul de base et les prestations ?

Calcul de base et prestations, en francs

Calcul de base des PC en 2018 par an	Personnes seules	Couples
Besoins vitaux (montant forfaitaire)	19'290	28'935
Loyer brut maximal pris en compte	13'200	15'000
Franchise sur le revenu	1'000	1'500
Fortune non imputable	37'500	60'000
Franchise pour immeuble	112'500	112'500
Prestation moyenne 2017 par mois	à domicile	en home
Rentier AV ¹ , seul sans enfants	1'012	3'112
Rentier AI, seul sans enfants	1'227	3'613

4 Combien de personnes touchent des PC ?

Bénéficiaires de PC à l'AVS et à l'AI, en décembre

Année	Bénéficiaires de PC			Total	Part des rentiers touchant une PC		
	PC à l'AV ¹	PC à l'AS ²	PC à l'AI		PC à l'AV ¹	PC à l'AS ²	PC à l'AI
2014	192'856	3'631	112'864	309'351	12,4%	8,3%	44,1%
2015	197'417	3'765	113'858	315'040	12,5%	8,6%	45,2%
2016	201'056	3'830	113'708	318'594	12,5%	8,9%	46,0%
2017	204'768	3'818	114'194	322'780	12,5%	9,0%	46,7%

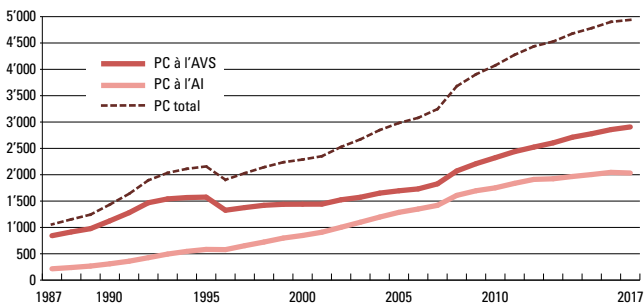
1 Assurance-vieillesse

2 Assurance-survivants

A combien se montent les recettes et les dépenses des PC ?

5

Compte d'exploitation, en millions de francs



	2014	2015	2016	2017	TV 2017
Total des recettes	4'679	4'782	4'901	4'939	0,8%
Contrib. des pouv. publ. aux PC à l'AVS	2'712	2'778	2'856	2'907	1,8%
Confédération	696	710	738	754	2,1%
Cantons	2'016	2'069	2'119	2'153	1,6%
Contrib. des pouv. publ. aux PC à l'AI	1'967	2'004	2'045	2'032	-0,6%
Confédération	702	713	727	742	2,0%
Cantons	1'264	1'290	1'317	1'291	-2,0%
Total des dépenses	4'679	4'782	4'901	4'939	0,8%
Prestations complémentaires à l'AVS	2'712	2'778	2'856	2'907	1,8%
Garantie des besoins vitaux	1'113	1'148	1'186	1'224	3,2%
Coûts suppl. liés au séjour en home	1'348	1'364	1'398	1'401	0,3%
Frais de maladie et d'invalidité	251	266	273	281	3,1%
Prestations complémentaires à l'AI	1'967	2'004	2'045	2'032	-0,6%
Garantie des besoins vitaux	1'125	1'143	1'167	1'189	1,9%
Coûts suppl. liés au séjour en home	661	671	684	650	-4,9%
Frais de maladie et d'invalidité	181	189	194	193	-0,5%
Résultat	-	-	-	-	-
Capital	-	-	-	-	-

Les recettes des PC sont égales aux dépenses, puisque les coûts sont intégralement pris en charge par la Confédération et les cantons. De tout temps, les dépenses des PC à l'AVS ont été supérieures à celles des PC à l'AI. Cependant, jusqu'en 2006, les secondes se sont rapprochées des premières. De 2007 à 2011, ainsi que depuis 2013, les dépenses des PC à l'AVS ont au contraire augmenté davantage que celles des PC à l'AI.

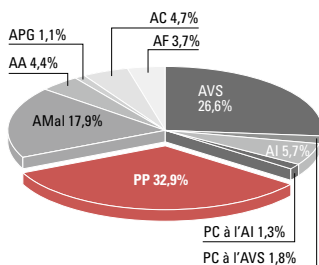
La suppression du plafond des PC (surtout pour les personnes en home) explique le taux de croissance exceptionnellement élevé des PC à l'AVS comme des PC à l'AI enregistré en 2008.

1 Les prestations de la prévoyance professionnelle (PP) comprennent en partie la perte de revenu du travail survenue en raison de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès. Le 2^e pilier vise le maintien du niveau de vie antérieur. Le régime obligatoire de la PP englobe depuis 1985 tous les salariés dont le revenu atteint un certain montant (seuil d'entrée). La PP est financée principalement par les cotisations salariales et par les produits du capital. Les données qui suivent portent sur la PP dans son ensemble (y c. le régime surobligatoire). La PP forme le 2^e pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 Quelle est la part de la PP dans les dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2016, en %

Sur l'échelle des dépenses (159 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), la PP, avec 32,9 %, vient en première position. 54,7 % de ses dépenses sont consacrées aux rentes, 15,0 % aux versements en capital, 14,1 % aux prestations de sortie nettes, 6,8 % aux paiements nets aux assureurs privés et 9,5 % à des frais d'administration et à des frais de gestion de la fortune.



3 A combien se montent les rentes de la PP ?

Rente moyenne de la PP, en francs par an

	Rentes de vieillesse		Rentes veuves/veufs		Rentes d'invalidité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2013	18'312	36'437	19'575	14'229	13'894	17'338
2014	18'578	36'217	19'982	11'764	13'814	17'576
2015	18'313	35'981	20'129	12'419	14'036	18'362
2016	18'627	35'917	20'324	12'379	14'162	18'484

4 Combien de personnes touchent une rente de la PP ?

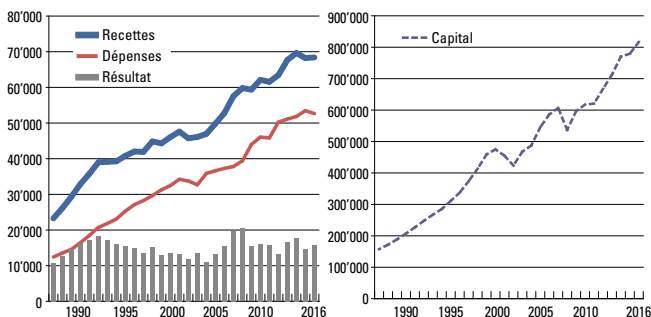
Bénéficiaires de rentes de la PP

Année	Rentes de vieillesse	Rentes veuves/veufs	Rentes enfants/orphelins	Rentes d'invalidité
2013	670'411	184'499	66'216	131'708
2014	696'176	185'096	64'944	128'265
2015	720'815	186'484	63'475	120'706
2016	744'977	188'012	61'367	119'500

A combien se montent les recettes et les dépenses de la PP?

5

Compte d'exploitation des institutions de prévoyance, en millions de francs



	2014	2015	2016	2017	TV 2016
Total des recettes	69'635	68'225	68'396	...	0,3%
Cotisations assurés/employeurs	46'107	45'813	46'903	...	2,4%
Versements initiaux (hors prest. de libre pass.)	8'149	8'503	7'622	...	-10,4%
Produit du capital hors réévaluations	15'292	13'796	13'763	...	-0,2%
Recettes provenant de services, autres	87	113	108	...	-4,1%
Total des dépenses	51'825	53'470	52'663	...	-1,5%
Prestations sociales	34'273	35'504	36'664	...	3,3%
Rentes	27'222	28'161	28'781	...	2,2%
Prestations en capital	7'051	7'343	7'883	...	7,4%
Frais d'administration et de gestion	4'632	4'855	5'026	...	3,5%
Prestations de sortie, paiements à d'autres assurances, intérêts passifs	12'920	13'111	10'972	...	-16,3%
Résultat	17'809	14'754	15'733	...	6,6%
Variation du capital¹	57'800	9'100	37'200	...	308,8%
dont variation de valeur du capital (Bourse)	42'540	-3'907	23'214	...	694,1%
Capital	770'300	779'400	816'600	...	4,8%

Comme la PP se trouve encore en phase de constitution (1985 : instauration du régime obligatoire), les recettes sont nettement supérieures aux dépenses. L'évolution du capital est liée aux variations de valeur du capital et au résultat. Les crises boursières de 2001–2002 et de 2008 ont été à l'origine de pertes de valeur et, dans les deux cas, d'une diminution du capital de la PP. Grâce à un résultat des comptes de 16 milliards de francs et à des variations de valeur du capital de 23 milliards de francs, le capital a grimpé à 817 milliards de francs en 2016.

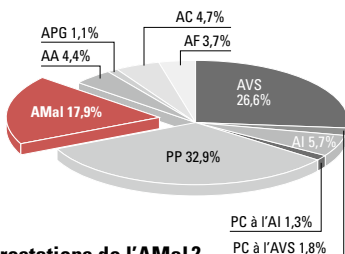
1 Résultat, variations de valeur du capital et autres variations du capital.

1 L'assurance-maladie (AMal) couvre les coûts des traitements hospitaliers et ambulatoires en cas de maladie. Obligatoire depuis 1996, elle est financée par des primes échelonnées. Des réductions de primes octroyées par les cantons et cofinancées par la Confédération allègent la charge des assurés de condition économique modeste.

2 Quelle est la part de l'AMal dans les dépenses des assurances sociales ?

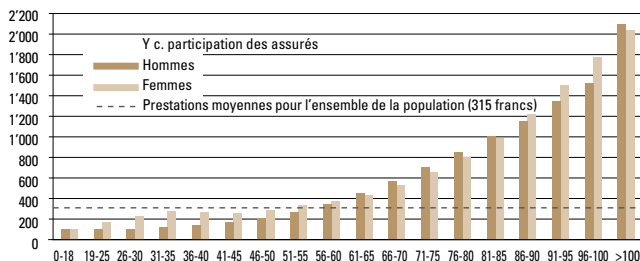
Dépenses en 2016, en %

Sur l'échelle des dépenses (159 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), l'AMal, avec 17,9 %, vient en troisième position. 95,7 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



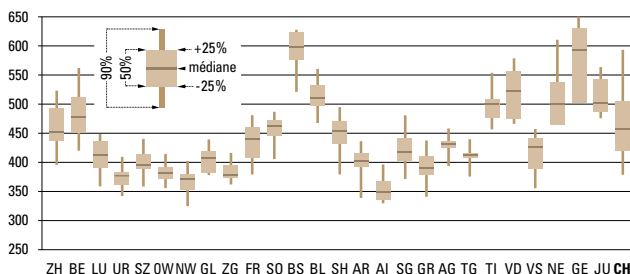
3 A combien se montent les prestations de l'AMal ?

Prestations brutes moyennes en 2016, en francs par mois



4 Quel est le montant des primes de l'AMal dans mon canton ?

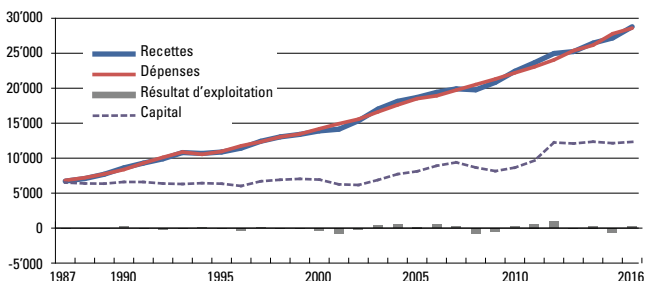
Primes pour adultes en 2018 (avec franchise ord. et cov. accidents), en francs par mois



A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AMal ?

5

Compte d'exploitation, en millions de francs



	2014	2015	2016	2017	TV 2016
Total des recettes	26'451	27'186	28'791	...	5,9%
Cotisations assurés, sans les réductions des primes etc.	21'620	22'866	24'210	...	5,9%
Réduction des primes etc.	4'030	4'110	4'290	...	4,4%
Produit du capital, var. de valeur du capital	734	154	269	...	74,7%
Charges et produits neutres et autres produits d'exploitation	68	56	22	...	-61,1%
Total des dépenses	26'155	27'793	28'594	...	2,9%
Prestations payées	24'650	25'986	27'185	...	4,6%
Parts des prestations des réassureurs	-108	-30	-35	...	-17,8%
Forfaits de traitement etc.	108	99	120	...	20,8%
Variation des provisions pour cas d'assurance non liquidés	117	282	108	...	-61,6%
Charges d'exploitation	1'287	1'316	1'359	...	3,3%
Compensation des risques, changement des provisions pour correction des primes	101	140	-143	...	-202,6%
Résultat d'exploitation	296	-607	197	...	132,5%
Résultat CGAS (avec le produit du capital, mais sans les variations de valeur du capital)	-206	-563	138	...	124,6%
Gain / perte des assureurs	-39	396	-11	...	-102,8%
Capital	12'353	12'142	12'329	...	1,5%
dont réserves (y.c. capital en actions)	6'668	6'062	6'259	...	3,3%

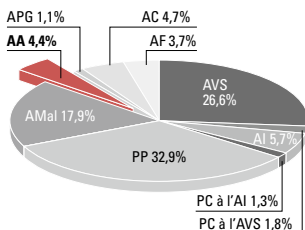
L'AMal est financée par répartition, ce qui explique que les recettes et les dépenses évoluent plus ou moins parallèlement. En 2016, les recettes de l'assurance ont été supérieures aux dépenses. Le résultat d'exploitation positif a entraîné une augmentation du capital à 12,3 milliards de francs. Le capital comprend les provisions, surtout pour les cas d'assurance non liquidés et les réserves de sécurité et de fluctuation.

1 L'assurance-accidents (AA) vise à couvrir les conséquences économiques des accidents et maladies professionnels (AAP) ainsi que des accidents non professionnels (AANP) des salariés. Financée par des primes fixées en pour mille du gain assuré, elle est obligatoire pour les salariés depuis 1984. Les primes de l'AAP sont à la charge de l'employeur, celles de l'AANP étant en principe à la charge du salarié.

2 Quelle est la part de l'AA dans les dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2016, en %

Sur l'échelle des dépenses (159 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), l'AA, avec 4,4 %, vient en sixième position. 29,0 % de ses dépenses sont consacrées aux frais de soins, 27,5 % aux indemnités journalières et 27,7 % aux rentes et aux prestations en capital.



3 Quelles sont les prestations prises en charge par l'AA et à combien se montent-elles ?

Prestations

Prestations pour soins et remboursements de frais (principalem. traitement médical) 2018

Prestations en espèces	Indemnité journalière	en cas d'incapacité totale de travail	80 % ¹
Rente d'invalidité	en cas d'invalidité totale		80 % ¹
Alloc. pour impotent	par mois	de 812 à 2'436 fr.	
Rentes de survivants	veuve et veuf		40 % ¹
	orphelin de père ou de mère		15 % ¹
	orphelin de père et de mère		25 % ¹

Prestation moyenne de la SUVA en 2017 en francs	AAP	AANP	AAC
Indemnité journalière	6'205	5'449	6'945
Rente d'invalidité	14'838	16'433	16'075
Rente de survivants	24'487	21'586	24'842

4 Combien de personnes bénéficient de prestations de l'AA ?

Nombre d'accidents et de bénéficiaires de rentes dans l'AA

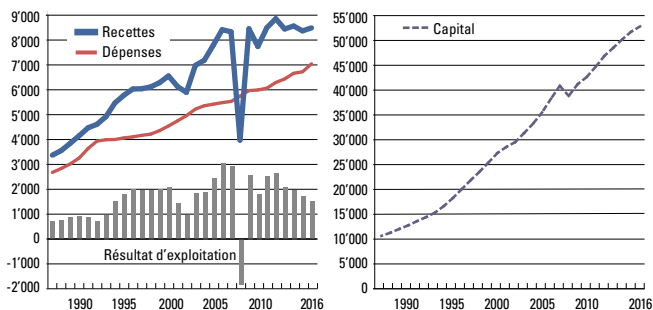
Année	Nombre d'accidents annoncés			Rentes d'invalidité et de survivants		
	AAP	AANP	Total, y c. AAC	AAP	AANP	Total, y c. AAC
2014	268'156	513'259	796'703	47'691	53'537	103'070
2015	266'349	526'228	808'975	46'998	52'922	101'786
2016	265'932	530'592	814'178	46'351	52'125	100'351
2017	268'837	546'289	832'789

¹ Du gain assuré (gain maximum assuré = 148'200 francs par an).

A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AA ?

5

Compte d'exploitation, en millions de francs



	2014	2015	2016	2017	TV 2016
Total des recettes	8'565	8'369	8'489	...	1,4%
Cotisations assurés/employeurs	6'089	6'176	6'143	...	-0,5%
Produit du capital, var. de valeur du capital	2'198	1'946	2'048	...	5,3%
Produit des actions récursives	278	248	297	...	19,9%
Total des dépenses	6'662	6'725	7'045	...	4,8%
Prestations à court terme (indemnités journalières, frais de traitement)	3'768	3'847	3'981	...	3,5%
Prestations de longue durée (rentes, prestations en capital)	1'931	1'926	1'949	...	1,2%
Frais d'administration et de gestion, prévention des accidents et autres dépenses	964	952	1'115	...	17,2%
Résultat d'exploitation	1'903	1'644	1'444	...	-12,2%
Résultat CGAS (avec le produit du capital, mais sans les variations de valeur du capital)	1'111	1'021	772	...	-24,4%
Constitution de provisions et réserves	1'706	1'569	1'083	...	-30,9%
Capital	50'530	52'099	53'182	...	2,1%

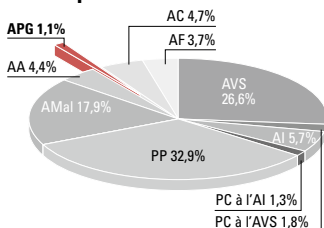
À l'exception de l'exercice 2008 (pertes de valeur du capital à cause de la crise boursière), les recettes de l'AA ont toujours été supérieures à ses dépenses. Les résultats positifs ont permis d'accumuler du capital (2016 : 53,2 milliards de francs) sous forme de provisions et de réserves. Les rentes AA sont financées par système de capitalisation.

1 Les allocations pour perte de gain (APG) couvrent en partie la perte de salaire des personnes servant dans l'armée, la protection civile ou le service civil. Depuis le 1.7.2005, elles assurent aussi une allocation de maternité pour les femmes actives. Les personnes en service ou leurs employeurs reçoivent une allocation de base, pour enfant, pour frais de garde et d'exploitation. Dans le cas de l'allocation de maternité, il s'agit d'indemnités journalières pour une durée maximale de 14 semaines. Les APG sont entièrement financées par les cotisations salariales.

2 Quelle est la part des APG dans les dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2016, en %

Sur l'échelle des dépenses (159 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), les APG, avec 1,1 %, viennent en dernière position. 95,4 % des dépenses sont consacrées aux allocations en cas de service et de maternité.



3 A combien se montent les APG ?

Prestations

Allocation de base ² pour personnes en service 2018	En % ¹	Minimum fr./jour	Maximum fr./jour
Recrues	–	62	62
Actifs	80 %	62	196
Non-actifs	–	62	62
Allocation de maternité	80 %	1	196

Prestation moyenne 2017, en francs par jour	Service militaire	Service civil	Maternité
	138	105	124

4 Combien de personnes touchent des prestations des APG ?

Bénéficiaires des APG par type d'allocation

Année	Allocation de service				Allocation de maternité
	Armée	Service civil	Protection civile	Autres ³	
2014	127'920	18'060	56'790	48'040	77'630
2015	123'220	19'010	57'040	47'730	79'640
2016	122'790	19'790	56'530	48'360	81'440
2017	113'960	19'140	56'050	45'390	81'310

1 En % du revenu moyen acquis avant le service / avant l'accouchement.

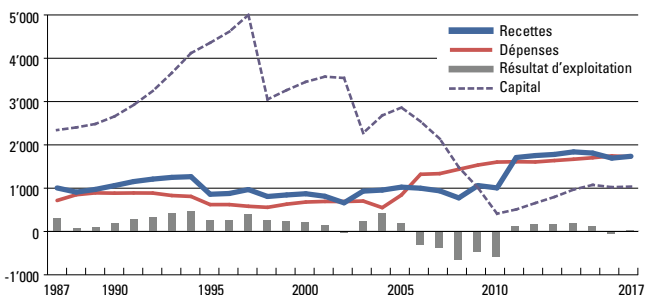
2 Sans les allocations pour enfant, les allocations d'exploitation et les allocations pour frais de garde.

3 Recrutement, Jeunesse et Sport et moniteurs de jeunes tireurs.

A combien se montent les recettes et les dépenses des APG ?

5

Compte d'exploitation, en millions de francs



	2014	2015	2016	2017	TV 2017
Total des recettes	1'838	1'811	1'694	1'736	2,5%
Cotisations assurés/employeurs	1'790	1'818	1'658	1'675	1,0%
Produit du capital, var. de valeur du capital	48	-7	35	61	72,1%
Total des dépenses	1'668	1'703	1'746	1'724	-1,2%
Prestations en espèces ⁴	1'666	1'700	1'742	1'721	-1,2%
dont allocation en cas de service	806	821	819	813	-0,7%
dont allocation en cas de maternité	783	802	847	834	-1,5%
Frais d'administration et de gestion	3	3	3	3	-1,2%
Résultat d'exploitation	170	108	-52	12	124,0%
Résultat de répartition (sans le produit du capital et les variations de valeur du capital)	122	115	-87	-49	44,2%
Résultat CGAS (avec le produit du capital, mais sans les variations de valeur du capital)	136	131	-71	-32	54,9%
Capital	968	1'076	1'024	1'036	1,2%

Après avoir diminué durant les années 1990, les dépenses ont augmenté en 2005/2006. L'évolution fait suite à la révision de la LAPG du 1.7.2005 (augmentation des prestations en cas de service et introduction de prestations en cas de maternité). Le capital a atteint son point culminant en 1997 avec 5 milliards de francs. Des transferts en faveur de l'AI ont été opérés en 1998 (2,2 milliards de francs) et en 2003 (1,5 milliard de francs). La forte hausse des dépenses enregistrée depuis 2005 a abouti à une baisse du capital depuis 2006. En 2010, celui-ci est tombé au-dessous du seuil légal. Le relèvement du taux de cotisation à 0,5 % (de 2011 à 2015) a permis de dégager des excédents de recettes. La baisse du taux de cotisation à 0,45 % (2016–2020) a entraîné en 2016 un excédent de dépenses. En 2017, grâce à des gains de valeur du capital, les comptes ont retrouvé l'équilibre.

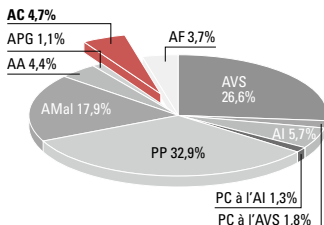
4 Allocations, restitutions de prestations, dépenses et frais de justice, part des cotisations à la charge des APG.

1 L'assurance-chômage (AC) octroie des prestations en cas de chômage, de réduction de l'horaire de travail et d'interruption de travail en cas d'intempéries. L'indemnité en cas d'insolvabilité compense la perte de salaire consécutive à l'insolvabilité de l'employeur. L'AC assure tous les salariés et est financée en majeure partie par les cotisations salariales.

2 Quelle est la part de l'AC dans les dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2016, en %

Sur l'échelle des dépenses (159 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), l'AC, avec 4,7 %, vient en cinquième position. 90,3 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



3 A combien se montent les indemnités de l'AC ?

Indemnités de chômage

En principe, l'indemnité journalière dépend du salaire soumis à l'AVS réalisé durant les six derniers mois.

Gain mensuel assuré : maximum 12'350 francs.

L'indemnité journalière s'échelonne suivant l'obligation d'entretien et le revenu :

80% du gain assuré est octroyé aux personnes

- ayant des obligations d'entretien envers des enfants ;
- dont le gain mensuel assuré ne dépasse pas 3'797 francs ;
- qui sont invalides ;

70% du gain assuré est octroyé aux autres personnes.

Prestation moyenne 2017, en francs par jour	Femmes	Hommes
	131.20	173.50

4 Combien de personnes touchent des indemnités de l'AC ?

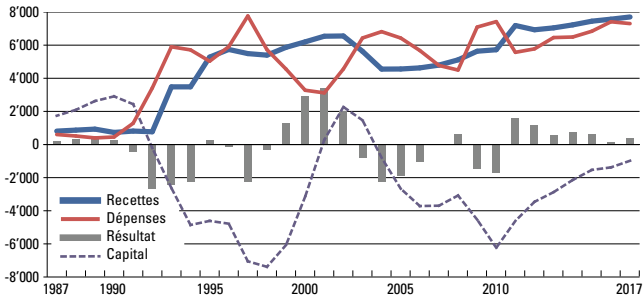
Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'AC

Année	Femmes	Hommes	Femmes et hommes
2014	135'428	167'434	302'862
2015	140'217	176'679	316'896
2016	147'061	184'686	331'747
2017	147'576	182'931	330'507

A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AC ?

5

Compte d'exploitation, en millions de francs



	2014	2015	2016	2017	TV 2017
Total des recettes	7'260	7'483	7'605	7'739	1,8%
Cotisations assurés/employeurs	6'633	6'796	6'937	7'067	1,9%
Contributions des pouvoirs publics	618	634	657	668	1,8%
Produit du capital	5	4	5	6	21,4%
Autres recettes	3	49	6	-1	-120,6%
Total des dépenses	6'523	6'874	7'450	7'338	-1,5%
Prestations en espèces	4'896	5'238	5'729	5'596	-2,3%
Cotisations aux assurances sociales	707	736	787	759	-3,5%
Indemnités liées aux accords bilatéraux	229	194	212	243	14,6%
Frais d'administration et de gestion	684	699	719	728	1,2%
Intérêts débiteurs et autres dépenses	7	7	3	12	341,5%
Résultat	737	610	156	401	158,1%
Capital	-2'149	-1'539	-1'384	-982	29,0%

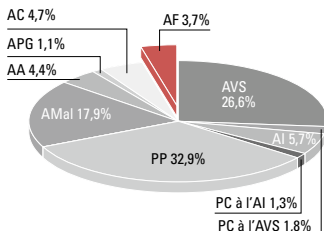
Après l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'assurance-chômage en 1984, une réserve de capital a pu être constituée jusqu'en 1990 malgré un taux de cotisation modeste. Cette réserve a été épuisée fin 1992. Le relèvement du taux de cotisation en 1993 et en 1995, puis son abaissement en 2003 et en 2004, sont facilement identifiables sur la courbe des recettes. Dès 2009, les dépenses de l'assurance ont augmenté à nouveau, en raison de la détérioration économique. Le capital de l'assurance se situait, fin 2010, à -6,3 milliards de francs. En conséquence, le taux de cotisation a été relevé à 2,2 % et la 4^e révision de la LACI est entrée en vigueur en 2011 pour renforcer le principe de l'assurance et créer des incitations financières favorisant une réinsertion rapide. L'assurance-chômage a pu ainsi terminer tous les exercices depuis 2011 sur des résultats positifs.

1 Les allocations familiales (AF) sont destinées à compenser partiellement les charges familiales. La loi fédérale sur les AF, entrée en vigueur en 2009, définit les montants mensuels minimaux : 200 francs pour l'allocation pour enfant et 250 francs pour l'allocation de formation professionnelle. Les salariés, les indépendants (depuis 2013) et les personnes non actives ayant un faible revenu ont droit aux AF. Les AF sont financées par les cotisations des employeurs et des indépendants (VS : des salariés aussi).

2 Quelle est la part des AF dans les dépenses des assurances sociales ?

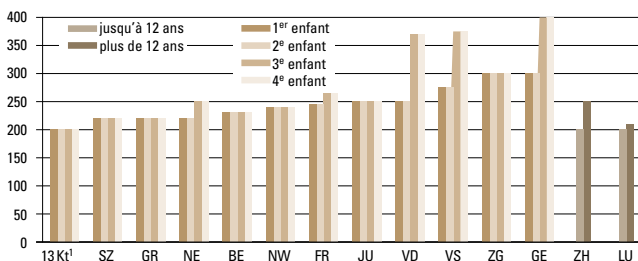
Dépenses en 2016, en %

Sur l'échelle des dépenses (159 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), les AF, avec 3,7 %, viennent en septième position. 97,3 % des dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



3 A combien se montent les AF dans les cantons ?

Allocations pour enfant en 2018, en francs par mois



4 Combien de personnes touchent des AF ?

Nombre d'allocations selon la LAFam

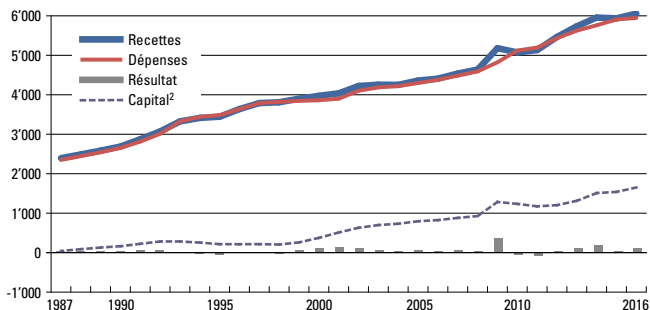
Année	Allocations pour enfant	Allocations de formation professionnelle	Allocations de naissance et d'adoption	Total
2013	1'284'655	418'206	26'005	1'728'866
2014	1'313'136	424'160	27'474	1'764'770
2015	1'325'602	424'807	27'115	1'777'524
2016	1'337'610	424'258	27'083	1'788'951

¹ UR, OW, GL, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG, TI

A combien se montent les recettes et les dépenses des AF?

5

Compte d'exploitation, en millions de francs



	2014	2015	2016	2017	TV 2016
Total des recettes	5'957	5'938	6'058	...	2,0%
Cotisations assurés/employeurs	5'627	5'651	5'713	...	1,1%
dont: indépendants	212	212	222	...	4,8%
non-actifs	7	7	8	...	17,9%
employeurs agricoles	18	19	19	...	2,6%
Contributions des pouvoirs publics	201	207	221	...	6,7%
Produit du capital, autres recettes	130	79	124	...	56,8%
Total des dépenses	5'761	5'908	5'946	...	0,6%
Prestations sociales	5'609	5'756	5'788	...	0,6%
dont: AF aux indépendants	159	171	175	...	2,6%
AF aux non-actifs	109	117	135	...	15,0%
AF dans l'agriculture	119	113	108	...	-5,1%
Frais d'administration et de gestion	152	153	158	...	3,3%
Résultat	196	29	112	...	281,6%
Capital²	1'510	1'539	1'651	...	7,3%

L'évolution financière des AF est principalement déterminée par les taux de cotisation, ainsi que par le nombre d'enfants et de jeunes donnant droit aux allocations et par le montant de celles-ci. En 2016, les recettes ont augmenté de 2,0 %, en raison de la stagnation des taux de cotisation et de la progression des salaires. Quant aux dépenses, elles ont augmenté de 0,6 %. Le nombre d'allocations versées a augmenté de 0,6 %. Leur montant n'a été relevé que dans le canton de VD, et ce à partir du 1.9.2016.

A Résultats actuels

En 2016, les recettes ont progressé un peu plus fortement que les dépenses (voir 6). Le résultat a ainsi augmenté, passant à plus de 17 milliards de francs. Les variations de valeur du capital sur les marchés financiers ont été positives en 2016, comme ce fut déjà le cas de 2012 à 2014. Le capital financier de l'ensemble des assurances sociales a grimpé en 2016 à 922 milliards de francs.

En 2016, le taux des prestations sociales est passé de 20,7 % à 21,1 %. Cette augmentation est due au fait que la croissance du PIB est restée inférieure à celle des assurances sociales (voir 1).

« Compte global des assurances sociales CGAS » = selon les définitions du compte global des assurances sociales. En termes d'économie politique, les recettes n'incluent pas les variations de valeur du capital. Il se peut donc que les données s'écartent de celles du compte d'exploitation de chacune des assurances sociales. Le compte est consolidé : les imputations à double ou multiples ont été apurées. Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le produit intérieur brut (PIB). Le taux des prestations sociales est le rapport des prestations sociales au PIB.

B A combien se montent les recettes et les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en millions de francs

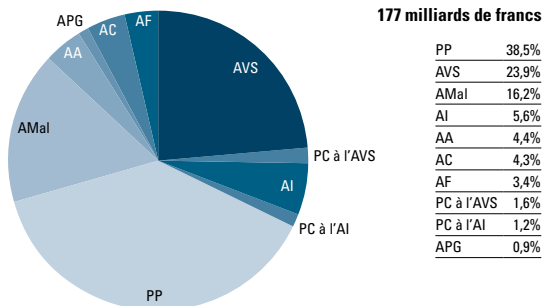
	2014	2015	2016	2017	TV 2016
Total des recettes	173'689	174'413	176'736	66'648	1,3%
Cotisations assurés/employeurs	130'268	132'398	134'434	44'343	1,5%
Contributions des pouvoirs publics	24'992	25'274	25'632	21'480	1,4%
Produit du capital (hors variations de valeur du capital)	17'803	16'143	16'052	775	-0,6%
Autres recettes	626	598	618	50	3,3%
Total des dépenses	152'688	157'558	159'288	65'768	1,1%
Prestations sociales	130'788	135'175	139'059	63'999	2,9%
Frais d'administration et de gestion	8'457	8'728	9'136	1'643	4,7%
Autres dépenses	13'443	13'655	11'092	126	-18,8%
Résultat	21'001	16'855	17'448	880	3,5%
Variation du capital ¹	63'496	11'261	39'947	2'623	254,7%
Capital	870'455	881'716	921'663	40'524	4,5%

1 Résultat, variations de valeur du capital et autres variations du capital.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales dans les **recettes** globales ?

C

Part de chaque assurance sociale dans le total 2016, en % des recettes

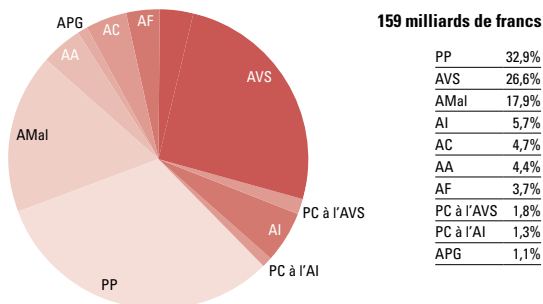


Les recettes (177 milliards de francs en 2016) proviennent majoritairement de la PP, suivie par l'AVS et l'AMal. Les cotisations des assurés et des employeurs représentent toujours la principale source de financement de ces trois assurances, suivies par les produits du capital pour la PP et par les contributions des pouvoirs publics pour l'AVS et pour l'AMal.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales dans les **dépenses** globales ?

D

Part de chaque assurance sociale dans le total 2016, en % des dépenses



Pour les dépenses (2016 : 159 milliards de francs), le pourcentage le plus important revient, en partie pour des raisons techniques, à la PP, suivie par l'AVS et l'AMal. En termes de prestations sociales, l'AVS (42 milliards de francs) était toujours devant la PP (37 milliards de francs) en 2016.

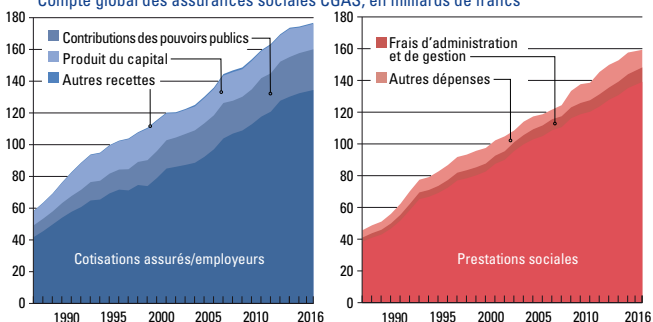
E Recettes et dépenses de chacune des assurances sociales

Compte global des assurances sociales CGAS en 2016, consolidé, en millions de francs

	AVS	PC à l'AVS	AI	PC à l'AI
Total des recettes	42'385	2'856	9'953	2'045
Cotisations assurés/employeurs	30'862	–	5'171	–
Contributions des pouvoirs publics	10'896	2'856	4'667	2'045
Produit du capital (hors variations de valeur du capital)	621	–	60	–
Autres recettes	6	–	55	–
Total des dépenses	42'530	2'856	9'201	2'045
Prestations sociales	42'326	2'856	8'388	2'045
Frais d'administration et de gestion	204	...	690	...
Autres dépenses	–	–	122	–
Résultat	-145	–	753	–
Variation du capital	438	–	823	–
Capital	44'668	–	-6'406	–

F Comment ont évolué les recettes et les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en milliards de francs



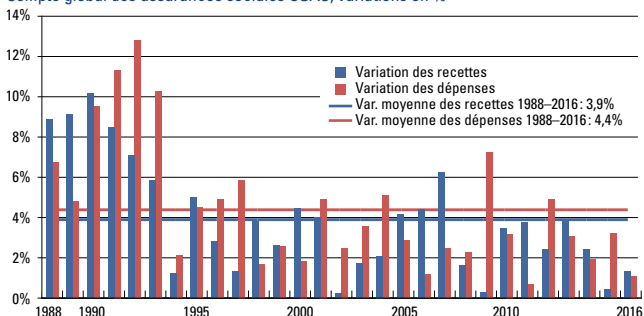
Les recettes et les dépenses du compte global CGAS ont triplé entre 1987 et 2016. Les cotisations des assurés et des employeurs sont la principale source de recettes, suivies par les contributions des pouvoirs publics et par les produits du capital, qui constituait encore jusqu'en 2000 une part plus importante que les contributions des pouvoirs publics. Les dépenses sont dominées par les prestations sociales.

PP	AMal	AA	APG	AC	AF	Total CGAS
68'396	28'732	7'817	1'675	7'605	6'058	176'736
54'525	24'210	6'143	1'658	6'937	5'713	134'434
–	4'290	–	–	657	221	25'632
13'763	210	1'377	16	5	...	16'052
108	22	297	–	6	124	618
52'663	28'594	7'045	1'746	7'450	5'946	159'288
36'664	27'378	5'929	1'742	6'728	5'788	139'059
5'026	1'359	977	3	719	158	9'136
10'972 ¹	-143	139	–	3	–	11'092
15'733	138	772	-71	156	112	17'448
37'200	186	1'083	-52	156	112	39'947
816'600	12'329	53'182	1'024	-1'384	1'651	921'663

Quels sont les taux de croissance des recettes et des dépenses des assurances sociales ?

G

Compte global des assurances sociales CGAS, variations en %



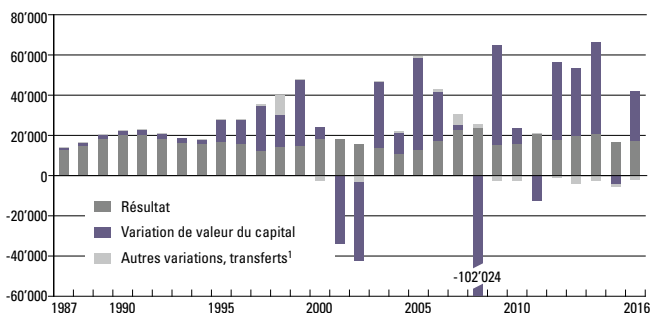
En 2016, les recettes (1,3 %) ont plus augmenté que les dépenses (1,1 %). Ces deux taux de progression sont inférieurs aux taux d'augmentation moyens depuis 1987, qui sont de 3,9 % pour les recettes et de 4,4 % pour les dépenses.

1 Prestations de sortie, paiements à d'autres assurances, intérêts passifs

H A combien se montent les réserves des assurances sociales ?

Capital des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	806'960	870'455	881'716	921'663	...
AVS	43'080	44'788	44'229	44'668	45'755
AI	-8'765	-7'843	-7'229	-6'406	-5'284
PC	—	—	—	—	—
PP	712'500	770'300	779'400	816'600	...
AMal	12'096	12'353	12'142	12'329	...
AA	48'823	50'530	52'099	53'182	...
APG	798	968	1'076	1'024	1'036
AC	-2'886	-2'149	-1'539	-1'384	-982
AF	1'314	1'510	1'539	1'651	...
Variation du capital	49'053	63'496	11'261	39'947	...
AVS	908	1'707	-558	438	1'087
AI	586	922	614	823	1'122
PC	—	—	—	—	—
PP	45'200	57'800	9'100	37'200	...
AMal	-145	256	-210	186	...
AA	1'666	1'706	1'569	1'083	...
APG	141	170	108	-52	12
AC	587	737	610	156	401
AF	110	196	29	112	...



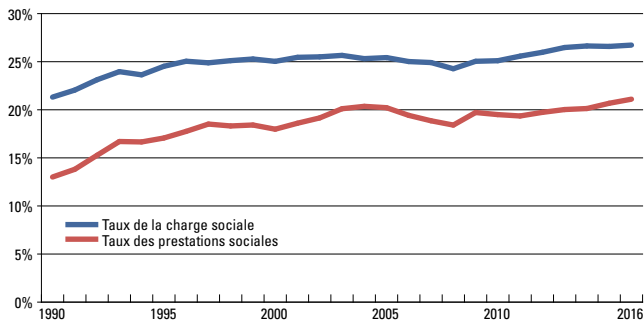
Le montant du capital des assurances sociales est déterminé par les résultats et les variations de valeur du capital. Fin 2008 (crise financière), il a fondu de 76 milliards de francs, après avoir déjà perdu 46 milliards lors de l'éclatement de la bulle technologique en 2001 – 2002. Avec des variations de valeur du capital de 25 milliards de francs sur les marchés financiers et un résultat de 17 milliards de francs, le capital financier a progressé de 4,5 % en 2016 pour atteindre 922 milliards. L'évolution du capital des assurances sociales aurait été sensiblement la même sans l'influence des variations de valeur du capital.

1 Principalement PP, 2007 : part de la Confédération provenant de la vente de l'or de la BNS versée à l'AVS.

Comment ont évolué les recettes et les prestations des assurances sociales par rapport à l'économie nationale ?

I

Taux de la charge sociale et taux des prestations sociales



Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le PIB. La hausse des cotisations pour améliorer le financement des assurances sociales a entraîné, après 2010, une hausse constante du taux de la charge sociale. Il a atteint un nouveau plafond en 2016 avec 26,7 %. Le taux des prestations sociales est le rapport entre les prestations sociales et le PIB. Il est passé de 13,0 % en 1990 à 21,1 % en 2016 (hausse de 8,1 points).

Comment se répartissent les prestations sociales (CGAS) ?

J

Prestations sociales par fonction en 2016, en %



Plusieurs assurances sociales sont impliquées dans le versement des prestations relevant d'une même fonction. C'est le cas, par exemple, de l'AVS, de la PP et des PC pour les prestations de vieillesse en espèces. En 2016, ces prestations représentaient 52,8 % de l'ensemble des prestations.

Taux de cotisation et données générales

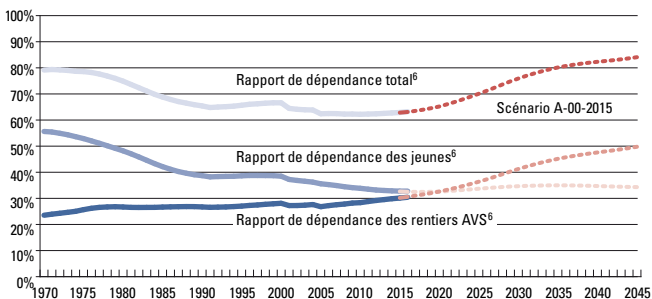
A combien se montent nos cotisations aux assurances sociales ?

Taux de cotisation 2018

	Salariés et leurs employeurs en % du revenu			Indépendants en % du revenu	Non-actifs en francs/an	
	Salariés	Employeurs	Total		Min.	Max.
AVS ^{1,2}	4,200%	4,200%	8,400%	4,200% – 7,800%	392	19'600
AI ^{1,2}	0,700%	0,700%	1,400%	0,754% – 1,400%	65	3'250
APG ^{1,2}	0,225%	0,225%	0,450%	0,242% – 0,450%	21	1'050
AC ^{1,3}	1,100%	1,100%	2,200%	–	–	–
AAP ^{1,3}	–	0,680%	0,680%	facultative	–	–
AANP ^{1,3}	1,270%	–	1,270%	facultative	–	–
PP ⁴	7,890%	10,580%	18,470%	facultative	–	–
AF ⁵	Seulement: VS 0,300%	0,100% – 3,440%	0,100% – 3,440%	0,300% – 3,400%	–	–

Quelle est la part des jeunes et des rentiers en Suisse ?

Indicateurs de l'évolution démographique



Le taux des rentiers AVS augmentera rapidement ces prochaines décennies. Si, à la fin 2016, on comptait 30 personnes ayant l'âge AVS pour 100 personnes en âge d'être actives, cette proportion passera probablement à 41 personnes fin 2030 et à 50 fin 2045.

1 AVS, AI, APG, AC, AA : base = revenu AVS

2 Pour les retraités exerçant une activité lucrative : franchise annuelle de 16'800 francs par an.

3 Gain maximum assuré = 148'200 francs par an. AC : une cotisation AC de 1 % est prélevée sur la part du salaire qui dépasse 148'200 francs. AAP, AANP : taux de prime brute moyenne (2016). Taux de prime en fonction du risque. Réglementation spéciale pour les actifs à temps partiel.

4 Statistique des caisses de pensions 2016, taux de cotisation moyennes, en % du salaire assuré (max. 846'000 francs). Les cotisations sont fixées par les institutions de prévoyance.

5 2016, réglementation différente selon les cantons et les CAF.

6 Rapport de dépendance des rentiers AVS : population des rentiers par rapport à la population active.

Rapport de dépendance des jeunes : population des jeunes par rapport à la population active.

Rapport de dépendance total : population des jeunes et des rentiers par rapport à la population active.

Population en âge d'être active : depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de la retraite (hommes : 65 ans ; femmes : jusqu'à 2000, 62 ans, de 2001 à 2004, 63 ans ; depuis 2005, 64 ans). Rentiers : dès l'âge de la retraite. Jeunes : de 0 à 19 ans.

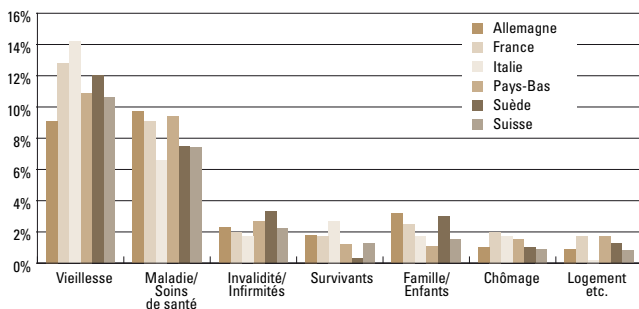
Taux de cotisation et données générales

Données statistiques diverses

	2014	2015	2016	2017
Population résidente permanente , en milliers	8'238	8'327	8'420	8'482
Indicateurs démographiques				
Rapp. de dépendance des rentiers AVS ⁶	29,9%	30,1%	30,4%	31,0%
Rapp. de dépendance des jeunes ⁶	32,9%	32,8%	32,8%	32,5%
Rapp. de dépendance total ⁶	62,7%	62,9%	63,2%	63,5%
Personnes actives ⁷ , en milliers	4'822	4'895	4'965	5'007
Personnes soumises aux cot. AVS , en milliers	5'556	5'610	5'647	...
Revenus soumis à l'AVS ⁸ , en millions de francs	357'664	363'296	368'618	371'971
Taux de chômage ⁹ , femmes et hommes				
Femmes	3,0%	3,2%	3,3%	3,2%
Hommes	2,9%	3,0%	3,1%	3,1%
	3,2%	3,3%	3,5%	3,3%
Salaires et prix , variation en % par rapport à l'année précédente				
Salaires nominaux	0,8%	0,4%	0,7%	0,4%
Prix à la consommation	0,0%	-1,1%	-0,4%	0,5%
Produit intérieur brut ¹⁰ (PIB), en millions de fr.	649'718	653'735	658'978	668'149
Montants limites pour exonération d'impôts du pilier 3a				
Assurés à la PP	6'739	6'768	6'768	6'768
Indépendants	33'696	33'840	33'840	33'840

Quelle est la situation de la Suisse en comparaison internationale ?

Protection sociale en % du PIB en 2015



Par rapport aux autres pays, la Suisse est celui qui dépense le moins pour la protection sociale, proportionnellement au PIB. Par exemple, les dépenses représentent 32,0% du PIB en France, contre 24,8% en Suisse. Dans tous les pays, les ressources sont principalement dévolues aux systèmes de retraite et de santé.

7 Personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération.

8 Revenu déterminant des salariés et des indépendants ; non-actifs : équivalent du revenu soumis à cotisation.

9 Chômeurs enregistrés (moyenne annuelle) par rapport à la population résidente active.

10 Le PIB englobe toute la création annuelle de valeur ajoutée économique à l'intérieur des frontières suisses.

Abréviations

AA	Assurance-accidents
AAC	Assurance-accidents des chômeurs
AANP	Assurance-accidents non professionnels
AAP	Assurance-accidents professionnels
AC	Assurance-chômage
AF	Allocations familiales
AI	Assurance-invalidité
AMal	Assurance-maladie
AMat	Allocation de maternité
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BNS	Banque nationale suisse
CAF	Caisse d'allocations familiales
CGAS	Compte global des assurances sociales
DFI	Département fédéral de l'intérieur
LAPG	Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité
LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LAFam	Loi fédérale sur les allocations familiales
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
PC	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
PIB	Produit intérieur brut
PP	Prévoyance professionnelle
SAS	Statistique des assurances sociales
TV	Taux de variation
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

... Chiffre non disponible ou non mentionné.
– Donnée absente ou n'ayant pas de sens.
Les valeurs provisoires sont inscrites en *italique*.

Informations complémentaires sur Internet

Chapitres	Adresse	Rubrique	Contenu
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC, AF	www.ofas.admin.ch	→ Publications & Services → Statistiques	Statistiques des assurances sociales suisses SAS et statistiques détaillées AVS, AI, PC et AF
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AF	www.ofas.admin.ch	→ Publications & Services → Recherche et évaluation → Rapports de recherche	Rapports de recherche sur les « assurances sociales »
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC, AF	www.securite-sociale-chss.ch		La revue «Sécurité sociale» présente régulièrement les comptes des branches d'assurance sociale et des pages statistiques actualisées.
AVS, AI, PC PP, AMal, AA APG, AC, AF	www.histoiredelasecuritesociale.ch		Aperçu général de l'histoire de la sécurité sociale en Suisse
AVS, AI, APG	www.compenswiss.ch		Fonds de compensation AVS/AI/APG
AVS	www.av.s.bsv.admin.ch		Statistique de l'AVS
AI	www.ai.bsv.admin.ch		Statistique de l'AI
PC	www.pc.bsv.admin.ch		Statistique des PC
AVS, AI APG, AC, AF	www.av.s-ai.ch	→ Mémentos & Formulaires	Données sur les cotisations, les prestations et les conventions internationales de sécurité sociale
PP	www.ofs.admin.ch	→ Sécurité sociale	La statistique des caisses de pensions
AMal	www.ofas.admin.ch	→ Santé	Statistiques et rapports
	www.ofsp.admin.ch	→ Faits & chiffres → Statistiques de l'assurance-maladie	Statistiques, données du monitoring et rapports de recherche
	www.obsan.admin.ch/fr	→ Publications	Rapports de recherche de l'Observatoire suisse de la santé
AA	www.suva.ch/fr	→ La Suva → Rapport de gestion	Données statistiques et informations générales
	www.suva.ch/fr	→ La Suva → Statistique des accidents	Données statistiques et informations générales
	www.ofsp.admin.ch	→ Faits & chiffres → Statistiques des assurances accidents et militaire	Données statistiques et rapports de recherche
AC	www.ofs.admin.ch	→ Travail, rémunérations	Statistiques et publications sur l'activité professionnelle et le chômage
	www.amstat.ch		Statistique suisse du marché du travail
	www.travail.swiss		Informations sur le chômage
AF	www.ofas.admin.ch	→ Allocations familiales → Statistiques	Données statistiques et informations générales



Vous trouverez des informations détaillées dans la Statistique des assurances sociales suisses 2018 qui paraîtra en automne 2018.

AVS Assurance-vieillesse et survivants

AI Assurance-invalidité

PC Prestations complémentaires

PP Prévoyance professionnelle

AMal Assurance-maladie

AA Assurance-accidents

APG Allocations pour perte de gain

AC Assurance-chômage

AF Allocations familiales

CGAS Compte global des assurances sociales

Taux de cotisation et données générales

www.ofas.admin.ch